

<https://www.snetap-fsu.fr/Declaration-liminaire-de-la-FSU-au-Comite-Technique-Ministeriel-de-l-EN-du-30.html>



Déclaration liminaire de la FSU au Comité Technique Ministériel de l'EN du 30 septembre 2020



- Les Dossiers - Vie fédérale -
Date de mise en ligne : vendredi 2 octobre 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Pour rappel, le comité technique ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN) est l'instance où s'exerce la participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration. Il est consulté sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services ainsi qu'à l'élaboration des règles statutaires et indemnitaires, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Déclaration liminaire de la [FSU](#)

La crise sanitaire qui secoue le pays depuis le mois de mars dernier fait quotidiennement la démonstration et clatante du besoin accru de service public d'éducation. Depuis trop longtemps la FSU souligne que, quelles que soient leurs situations, les jeunes ont besoin de plus de école, comme en témoigne l'accroissement récent des inégalités sociales et scolaires faute d'ambitions et de moyens suffisants depuis des années maintenant.

La rentrée scolaire dans le contexte épidémique que connaît le pays n'a pu se faire que par l'engagement professionnel et le sens aigu de tous les personnels de l'éducation, à tous les niveaux, quels que soient leurs métiers, partout sur le territoire. Sa réussite, loin d'être réalisable par les seules déclarations et communications médiatiques, est donc d'abord le fruit du travail des collègues en dépit des errements dans l'acheminement des moyens nécessaires aux garanties sanitaires.

Ces quelques constats, simples, connus de toutes et tous, devraient conduire le gouvernement à doter l'éducation nationale de tous les moyens nécessaires à sa mission, dans toutes les dimensions de sa réalisation, de l'acte pédagogique lui-même, à l'accompagnement social et sanitaire des élèves ou aux conditions de la bonne organisation et gestion du système éducatif dans son ensemble.

Ce comité technique ministériel se tient le lendemain de la présentation à la presse du projet de loi de Finances pour 2021. Pour la FSU, force est de constater que, pour la prochaine rentrée encore, il tourne le dos aux principaux enjeux, depuis la nécessaire création d'emplois titulaires jusqu'à la revalorisation des carrières et des rémunérations de tous les personnels.

Pour le second degré, les annonces budgétaires sonnent comme une nouvelle claque, après celles des années précédentes pour les personnels des lycées et collèges publics. La **suppression annoncée de 1800 emplois** souligne combien le ministre se moque totalement de l'augmentation des effectifs, pourtant évidemment constatée, prévues et annoncées, comme de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs par classe à court et moyen termes. Il est proprement indigne d'ajouter à l'état de fatigue des personnels, le poids par des années de dégradation des conditions de travail et une rentrée hors normes, un tel message de mépris.

Depuis 2018, en trois ans, 7490 postes auront donc été supprimés dans le second degré public. Et comme si ceci ne suffisait pas, le Ministre sert à nouveau son pis-aller prévoyant compenser ces suppressions d'emplois en obligeant les enseignant-es en place à travailler plus. Cette année, l'**avalanche d'heures supplémentaires** pour pallier le manque organisé de personnels de passe l'entendement, car ce n'est pas moins que **l'équivalent de 2500 postes qui seraient financés en heures supplémentaires.** Quel mépris !

Cela augure mal des discussions sur la revalorisation promise depuis trois ans, régulièrement repoussée, à la promesse de financement un peu plus étendue à chaque fois. L'orientation budgétaire prise pour le second degré laisse entendre que les contreparties transformatrices du métier qui seraient exigées par le Ministre seraient donc labellisées « exténuer plus pour gagner plus ».

Le projet de Loi de Finances pour 2021 oublie également les créations d'emplois pourtant nécessaires pour

conforter et renforcer toutes les fonctions supports, d'organisation et de gestion, et celles d'accompagnement social et de santé des élèves. L'insuffisance de moyens humains sur les fonctions administratives et techniques, dans les services sociaux et de santé devient, dans le contexte, particulièrement critique pour notre ministère. Ne pas percevoir tous les signaux de grande fragilité que la situation fait apparaître ne relève pas de la compétence mais du déni d'une réalité pourtant très largement illustrée. Que penser par exemple de l'incapacité à organiser l'acheminement des masques (si possible de la bonne taille) dans tous les [EPL](#) ? Ce n'est évidemment pas un problème d'incompétence des cadres ou de goût pour la désorganisation de telle ou telle direction académique ! C'est juste que les moyens en personnels sont tellement amputés depuis trop longtemps qu'il n'est plus possible d'assurer des tâches supplémentaires correctement, fussent-elles nécessaires. La FSU alerte solennellement que le seuil critique est atteint et probablement dépassé. C'a suffit !

Concernant le premier degré, présente comme « la priorité constante », la FSU enregistre les créations de 2039 emplois d'enseignant-es. Elle souligne cependant que celles-ci restent insuffisantes. En effet, ils vont être entièrement absorbés par la mise en œuvre, ne serait-ce que partielle, des mesures annoncées : plafonnement à 24 élèves des classes de grande section, [CP](#) et CE1 ; de doublages en grande section en éducation prioritaire ; maintien des classes en zones rurales, amélioration des conditions de travail des directions d'écoles... Au quotidien, la majorité des collègues ne voient pas d'amélioration concrète de leurs conditions d'exercice du métier et ne bénéficieront toujours pas du soutien de [RASED](#) en nombre suffisant ou de l'apport des matériels supplémentaires. Du reste, sur les 1250 postes supplémentaires annoncés par le Ministre l'an dernier, il n'a mis que 625 postes en regard au concours de recrutement. Bref, de l'intention à la réalité venue, il y a parfois un hiatus qui se crée de la timidité de la mise en œuvre au regard des annonces de la communication politique.

Les mesures inscrites au PLF2021 engendreraient une pénibilité plus importante pour les personnels dans l'exercice de leurs métiers et dégraderaient les conditions d'apprentissage et d'accompagnement des élèves.

La FSU exige que, d'ici à l'adoption de la Loi de Finances pour 2021, le gouvernement revise sa copie, renonce aux suppressions d'emplois et engage un plan pluriannuel de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents. Cela passe aussi par un engagement à accroître l'attractivité des métiers de l'éducation, en commençant par revaloriser les carrières et les rémunérations de tous les personnels, par le dégel de la valeur du point d'indice, l'amélioration des taux de promotions, la requalification massive des emplois et la promotion de tous les personnels en situation de sous-qualification, l'augmentation des régimes indemnitaires aujourd'hui en déshérence par rapport à la moyenne interministérielle, préalable à leur intégration dans les échelonnements indiciaires des corps de fonctionnaires réalisant le service public d'éducation. La mise en œuvre d'un nouveau plan de titularisation pour répondre de la précarité, à la hauteur des enjeux cette fois, est aussi une nécessité.

Les moyens existent ! Le plan de relance présenté début septembre par le gouvernement, en s'engageant dans un nouvel avatar de la « politique de l'offre » qui affaiblit les budgets publics et sociaux pour des effets très mineurs pour le plus grand nombre, oublie d'investir significativement dans les infrastructures publiques, les services publics et de préserver et d'améliorer les conditions de vie du plus grand nombre. Pour la FSU, c'est bien d'une toute autre approche budgétaire dont le pays a besoin !

La FSU, pour conclure cette déclaration, revient sur deux sujets récurrents depuis plusieurs CTMEN maintenant dont nous souhaitons vivement qu'ils ne deviennent pas des marronniers :

- La FSU vous demande à nouveau que la part variable de la prime [ISOE](#) soit maintenant mise en paiement le plus rapidement possible pour l'ensemble des enseignant-es assurant les fonctions de professeurs principaux de SEGPA. Celle-ci doit inclure, au regard des engagements pris, une réactivité au moins à compter de septembre 2019.

Déclaration liminaire de la FSU au Comité Technique Ministériel de l'EN du 30 septembre 2020

- La FSU exige que l'arrêté fixant les conditions de désignation des [AESH](#) référents et encadrant leurs missions, le décret instituant l'indemnité de mission spéciale et l'arrêté en fixant le montant (600 Euros annuel), présentés au [CTM](#) du 8 juillet soient maintenant publiés sans délai.